

REGION VERTE

ELUS ET AMIS DE L'ÉCOLOGIE



« L'écologie, c'est l'affaire de tous »

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ELUS ET AMIS DE L'ÉCOLOGIE

Déclarée à la sous-préfecture de Grasse le 26/12/1983 – agréée par Arrêté Préfectoral des A.M. du 05/06/1992
Agrément National par arrêté Ministériel du 01.12.1992 European Year of Environment – Label n°7.088

ACL	ADEAR 06	ADEV	CEEP
CP 06	LPO Paca	GADSECA	GIR Maralpin
PDCPV	UNALCI	URVN Paca	V.I.E. de l'Eau

Monsieur Philippe DESLANDES
Président de la Commission Nationale du Débat Public
CNDP
20, avenue de Ségur
75007 PARIS

Notre réf. : OinDpCD.2010.10.23.CndpPresident

Objet : OIN Plaine du Var - Demande de saisine de Débat public adressée à Monsieur le ministre

RECOMMANDÉ AVEC A.R

Nice, le 23 Octobre 2010

Monsieur le Président,

Les organismes et les associations soussignés ont l'honneur de vous adresser copie de leur requête auprès du Ministre d'État et du développement durable aux fins, qu'au titre de l'article L121-8 du Code de l'environnement, il intervienne pour que la Commission nationale du débat public soit saisie du projet d'aménagement de la Plaine du Var, dans le département des Alpes-Maritimes. Ce projet de grande ampleur est conduit par l'établissement public d'aménagement, mis en place par le décret n°2008-773 du 30 juillet 2008, dans le cadre de l'opération d'intérêt national prise en compte par l'État, le 28 novembre 2006.

Au cours des différentes phases de ces processus, et depuis lors, bien que l'annonce d'une concertation ait été maintes fois réitérée, l'opération n'a fait l'objet d'aucune information publique, tant sur ses objectifs que sur son déroulement.

Les organismes et les associations, soussignés, s'étonnent qu'un projet, présenté comme *d'intérêt national et future porte d'entrée de la France*, regroupant, dans son périmètre d'action soumis à de nombreuses contraintes, au titre de l'urbanisme (loi littoral), à celui de l'environnement (Natura 2000, sites et paysages), et particulièrement vulnérable aux risques d'inondation du fleuve Var (cause ces dernières années de spectaculaires et dévastatrices inondations), de nombreux projets d'infrastructures lourdes (*Port de Saint-Laurent-du-Var, Ligne ferroviaire à grande vitesse et gare T.G.V. niçoise, Ligne 2 du tramway*) et d'équipements locaux structurants (*Grand stade de Nice, déplacement du Marché d'intérêt national*) relevant de différents maîtres d'ouvrages et dont les coûts et caractéristiques techniques semblent devoir les soumettre déjà, individuellement ou collectivement dans le cadre d'un programme d'ensemble, à débat public, ne fasse pas l'objet de la saisine de la personne publique responsable du projet, que ce soit au titre des projets d'aménagement et d'équipement d'intérêt national, ou au titre des options générales en matière de développement durable.

Les organismes et associations soussignés vous sauraient gré de bien vouloir peser de toute votre autorité pour que s'ouvre, par la procédure du débat public, à l'ensemble de la population des Alpes-Maritimes et des territoires adjacents, une réflexion élargie à l'ensemble d'une problématique qui engage l'avenir de notre région entière et celui de l'aménagement du territoire national, et s'affiche de surcroît comme devant constituer une *référence mondiale en matière de développement durable*.

En vous remerciant par avance pour l'attention que vous voudrez bien accorder à leur requête, les organismes et associations, soussignés, vous prient de croire, Monsieur le Président, en l'expression de leur haute considération.

L'Association Région Verte et les autres associations soussignées
[cf. [Liste figurant sur la copie de courrier ci-jointe](#)]

P.J. Copie de la demande adressée à monsieur Jean-Louis Borloo (5 pages)